

**Avis d'Appel d'Offres N°DNCMPI. 61 /T/2018 pour : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE :**

- **Construction d'une Salle de Conférence et Bureaux connexes à usage commercial de la Commune MUKAZA (2ème Tranche) ;**

**Date de publication :** 17/04/2018

**Date d'ouverture des offres :** 16/05/2018

**1. Objet de l'Appel d'Offres.**

La Commune MUKAZA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour :

- Construction d'une Salle de Conférence et Bureaux connexes à usage commercial de la Commune MUKAZA (2ème Tranche) ;

**2. Origine des fonds.**

La Commune de MUKAZA a reçu un financement du Gouvernement du BURUNDI à travers le Fonds National D'Investissement Communal (FONIC) pour effectuer des Paiement au titre du marché:

- Construction d'une Salle de Conférence et Bureaux connexes à usage commercial de la Commune MUKAZA (2ème Tranche) ;

**3. Spécification du marché**

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce **marché sont** :

- **Construction d'une Salle de Conférence et Bureaux connexes à usage commercial de la Commune MUKAZA (2ème Tranche) ;**

Les travaux sont à réaliser dans un délai maximum de **7 mois calendriers**

**4. Conditions de participations.**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

**Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.**

**5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service de 8 heures à 15 heures 30 min au Bureau de la Commune ; et est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : au Secrétariat de la Commune MUKAZA; Moyennant le paiement de cent mille (100 000FBU) francs burundais : 50 000 FBU sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000FBU au compte N° 0038822-02-58 ouvert à la BANCOBU au nom de la Commune MUKAZA/FONIC.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offre doit être adressée par écrit à :

- L'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

## 6. Visite du site.

Une visite guidée des sites sera organisée le 30/4 / 2018 à partir de 9 heures 30.

## 7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **douze millions** de francs burundais (**12 000 000Fbu**).  
**Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.**

Les offres doivent être soumises à la commune de MUKAZA. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

## 8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date limite de remise des offres.

## 9. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 16/5 / 2018 à 10 heures 00 min  
Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

## 10. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

## 11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 11.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Les Statuts du soumissionnaire (Personne morale) ;
4. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité ;
5. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'INSS et en cours de validité ;
6. Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
7. Le certificat d'immatriculation fiscal (NIF) ;
8. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du commerce (copie) ;
9. Le registre de commerce (copie) ;
10. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée ou toute autre institution bancaire attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché.

La participation a la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter au moins un procès-verbal de réception Provisoire ou définitif délivré par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours ;

### 11.3. Au niveau financier

La preuve que l'entreprise est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de capacité financière (ligne de crédit) et un chiffre d'affaire annuel moyen de cinq cent millions (500.000.000 Fbu) au cours de trois dernières années.

Fait à MUKAZA, le 13.04/2018

MAZIMPAKA Issa Désiré.-

Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics



P.O. PATEMBA Chephise  
CTA MUKAZA